

Informations pour les personnes qui doivent enregistrer leurs compétences

Ces informations s'adressent à ceux qui doivent enregistrer des informations sur leurs compétences. L'enregistrement de ces informations est une obligation et un droit (cf. article 6 de la loi sur l'intégration).

Vous avez l'obligation d'enregistrer les informations sur vos compétences. Si vous n'enregistrez pas ces informations, les orientations que vous recevrez concernant la formation et le travail en Norvège seront moins bien adaptées à votre cas, de même que le contenu de votre programme d'introduction. Le fait de ne pas s'enregistrer peut également avoir une incidence sur le travail de l'IMDi pour vous trouver une commune de résidence adaptée.

Pourquoi devez-vous enregistrer vos compétences ?

La Norvège possède plusieurs administrations publiques qui conseillent les personnes concernant les formations, l'éducation et le travail. Elles ont besoin d'informations sur vos compétences pour vous guider le mieux possible.

Si vous allez vous installer avec une aide publique, les informations sur vos compétences sont l'un des facteurs dont l'IMDi tient compte pour vous choisir une commune de résidence adaptée.

Les informations sur vos compétences seront ultérieurement utilisées pour vous donner des conseils d'orientation, des objectifs finaux et un contenu de votre programme d'introduction adaptés à votre cas.

Fondement du traitement

La base légale pour le traitement des informations vous concernant est l'article 41 de la loi sur l'intégration et l'article 47 du règlement sur l'intégration.

Informations sur l'ampleur de l'enregistrement

La personne qui, éventuellement, vous guide durant l'enregistrement peut insérer des précisions dans des champs spécifiques permettant de compléter les informations que vous enregistrez dans Kompass. Dans ces champs spécifiques, le conseiller inscrit *uniquement* des informations complémentaires par rapport aux points qui figurent dans Kompass.

Les informations suivantes à votre sujet sont enregistrées dans Kompass :

- votre nationalité, votre sexe et votre âge ;
- les langues que vous connaissez ;
- votre scolarité/formation ;
- votre expérience professionnelle ;
- les activités que vous aviez l'habitude de faire qui sont pertinentes pour la formation et l'emploi ;
- vos centres d'intérêt ;
- la formation et le travail souhaités.

Qui aura accès aux informations que vous enregistrez ?

La **Direction de la diversité et de l'intégration (IMDi)** est responsable des informations sur vos compétences. L'IMDi a également sauvegardé votre nom et votre numéro DUF afin que nous puissions identifier vos informations.

Des **centres d'orientation** rattachés au département proposeront des conseils d'orientation sur la base des informations sur vos compétences. Si vous faites partie du groupe ciblé pour le programme d'introduction, vous aurez le droit et l'obligation de bénéficier d'une orientation professionnelle. Un conseiller d'orientation utilisera les informations vous concernant pour vous donner les meilleurs conseils possibles sur une formation et un emploi en Norvège. Le conseiller d'orientation partagera le résultat de l'orientation professionnelle avec la commune, l'IMDi et NAV.

L'Agence nationale pour l'emploi et la protection sociale (NAV) peut utiliser les informations à votre sujet pour vous conseiller sur les possibilités de trouver un emploi en Norvège.

La commune dans laquelle est situé le centre d'intégration utilisera les informations à votre sujet pour adapter le programme à temps plein ou les mesures en faveur de l'intégration.

Si vous vous installez avec une aide publique, **la commune où vous résidez** utilisera vos informations pour vous offrir un programme d'introduction adapté, une formation en norvégien et à la société norvégienne ou une autre offre pertinente de formation.

Les informations peuvent être utilisées à des **fins de recherche et de statistiques** spécifiques.

Quels sont vos droits en vertu des règles sur la protection des données ?

Vous avez un droit de regard sur les informations qui sont enregistrées à votre sujet.¹ Vous pouvez exiger que toute information inexacte soit rectifiée ou effacée.² Vous avez le droit d'exiger que les informations à votre sujet ne soient pas utilisées, notamment si vous estimez qu'elles ne sont pas exactes.³ Vous avez le droit de vous opposer au traitement des informations si des raisons particulières le justifient.⁴ Vous disposez d'un droit de recours concernant le traitement des informations.⁵

Si vous souhaitez faire valoir les droits associés au traitement de vos informations, veuillez prendre contact avec l'IMDi à l'adresse électronique suivante : post@imdi.no, ou directement auprès du délégué à la protection des données de l'IMDi à l'adresse électronique suivante : personvernombud@imdi.no. Les informations que vous fournissez seront stockées pendant 15 ans au maximum.

Pour plus d'informations sur vos droits, nous recommandons le site Internet de l'Autorité norvégienne de protection des données (Datatilsynet) <https://www.datatilsynet.no/rettigheter-og-plikter/den-registrertes-rettigheter/>, et la déclaration de protection des données de l'IMDi <https://www.imdi.no/om-imdi/personvern/>.

¹ Cf. art. 15 du règlement sur la protection des données.

² Cf. art. 16 et 17 du règlement sur la protection des données.

³ Cf. art. 18 du règlement sur la protection des données.

⁴ Cf. art. 21 du règlement sur la protection des données.

⁵ Cf. art. 77 du règlement sur la protection des données.

